

Fiche-action n°CP3

Comité de pilotage (fiche inter-ateliers)

« Organiser des réunions publiques (agoras) pour permettre à la population de Chêne-Bourg de s'exprimer sur des sujets communaux d'actualité, susceptibles d'exercer une influence sur leur qualité de vie »

Situation et justification :

Dans le cadre de son Agenda 21 local, la commune de Chêne-Bourg fait vivre avec succès la démocratie participative. Le nombre d'habitants inscrits aux Ateliers du futur et la qualité de leur investissement en témoignent concrètement.

Ces groupes se réunissent durant près d'une année et ont pour objectif de formuler des propositions d'actions concrètes. Ils se préoccupent de « domaines d'actions » identifiés au terme d'une procédure spécifique¹, différente de celle qui permet d'assurer une gestion communale « quotidienne » et notamment de réagir rapidement aux questions d'actualité grâce aux travaux fournis au sein du Conseil administratif, des Commissions municipales et du Conseil municipal. Certains de ces sujets d'actualité (légitimement traités dans le cadre de la démocratie représentative) constituent un enjeu en matière de qualité de vie et/ou nécessitent d'être traités (autant que possible) avec le soutien des habitants.

Dans ces cas de figure, il est proposé que des consultations publiques soient organisées ponctuellement au travers de réunions publiques. Elles auraient pour but, lors d'une soirée unique (ou en quelques rendez-vous selon les cas), de recueillir les réactions, avis et propositions de la société civile sur un sujet d'actualité donné.

Ces consultations de la population permettraient ainsi d'enrichir, de préciser et/ou de conforter la position du Conseil administratif, des partis politiques et de leurs élus sur des questions spécifiques.

Au travers de ces événements, la population serait quant à elle mieux informée et sensibilisée à des enjeux de qualité de vie et en conséquence plus apte à comprendre et soutenir les décisions prises par leurs représentants².

Par rapport aux démarches des groupes d'habitants qui se réunissent dans les Ateliers du futur de l'Agenda 21, l'organisation ponctuelle de manifestations d'information et de consultation représente donc une forme de participation citoyenne différente et complémentaire, orientée sur des sujets d'actualité.

Objectifs visés :

- ❖ constituer un apport utile et constructif aux commissions municipales en charge de traiter les dossiers qui leur sont soumis,
- ❖ permettre au Conseil administratif, Conseil municipal et commissions municipales ad hoc d'être à l'écoute de la population,
- ❖ impliquer davantage la population dans la vie de la commune.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Selon les recommandations de l'ONU (conférence de Rio en 1992 puis conférence de Johannesburg en 2002), la participation des citoyens concernant l'aménagement de leur cadre de vie constitue un des fondements de la mise en pratique d'un développement durable.

¹ Rappelons que le processus d'identification des domaines d'actions traités par l'Agenda 21 de Chêne-Bourg est passé successivement par l'établissement des bilans environnemental et socio-économique de la commune, l'organisation d'un forum « Chêne-Bourg demain » (remue-méninges), l'identification et la hiérarchisation des problématiques proposées par le Comité de pilotage puis validées par la Commission municipale « Aménagement et environnement ».

² Réunir des habitants sur des questions concrètes au travers d'une participation citoyenne peut aussi présenter l'avantage d'amener des citoyens à s'impliquer davantage en rejoignant ensuite des partis politiques voire en se présentant sur des listes électorales (cas de figure constaté par ECO21 dans des communes telles que Bernex).

Descriptif et mise en place de l'action:

L'organisation de réunions publiques serait suscitée par des élus et le Conseil administratif en particulier. Les demandes venant de la société civile (représentants d'associations ou simples habitants par exemple) devront aussi être prises en considération pour autant que l'intérêt général de la collectivité soit en cause.

L'étendue des thèmes est potentiellement vaste et l'actualité communale doit guider les choix. A titre d'exemple, l'intérêt de ce type de réunions permettant une participation citoyenne dans le cadre de la préparation de projets a déjà été évoqué dans des Ateliers du futur de Chêne-Bourg :

- dans l'Atelier du futur « Nature et environnement »³ concernant les aménagements destinés à valoriser la diversité biologique;
- dans l'Atelier du futur « Mobilité » concernant les nouvelles solutions de mobilité à privilégier (notamment quartier de la gare en relation avec le CEVA).

Les réunions publiques devraient réunir des personnes représentatives des milieux économiques, sociaux et environnementaux, de manière à ce que les débats et ultérieurement les choix effectués par les élus tiennent compte des trois pôles du développement durable. D'une manière plus générale, tous les habitants intéressés par la vie de leur commune devront être invités à participer aux événements.

Calendrier :

Acceptation de la fiche dès que possible et mise en pratique selon l'actualité communale.

Responsables :

Le Conseil administratif, le Conseil municipal, le Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

Participants potentiels aux réunions (agoras) :

- L'ensemble des habitants de Chêne-Bourg et ceux qui y travaillent,
- Les représentants des pôles économiques, sociaux et environnementaux (organismes privés et administration communale).
- Les élus (Conseillers administratifs et Conseillers municipaux).
- Des représentants du Canton (selon les thèmes d'actualité abordés).

Budget :

(à évaluer)

Indicateurs de développement durable :

- nombre de réunions publiques organisées ;
- appréciation quantitative et qualitative de l'assistance et de la richesse des débats (remarques, suggestions) ;
- degré de prise en compte (dans les décisions des élus) des propositions émises par la société civile.

Suivi et amélioration continue :

Sur la base des indicateurs ci-dessus et par le biais d'enquêtes organisées pour recueillir des appréciations et remarques, un bilan annuel permettra de gérer l'évolution de cette action.

Fiche réalisée avec la participation des membres de l'AFB03 (mars 2007)

³ L'AFB03 a suscité la création de cette fiche-action « inter-ateliers » CP3 après avoir imaginé la création d'un « Conseil consultatif de l'aménagement communal » (voir fiche problématique de l'Atelier), projet considéré par le Comité de pilotage comme trop proche du rôle attribué à une Commission municipale pour être soumis aux autorités.